

JEUDI

31 OCTOBRE 1833.

S'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BAREFF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départements.



TROISIÈME ANNÉE.

258.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est:

POUR LYON.

Trois mois. 7 fr.
Six mois. 13
Un an. 25

POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

Trois mois. 9 fr.
Six mois. 17
Un an. 33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

28 octobre 1830, sédition à Blaye (Gironde). — 29 octobre 1831, saisie d'un supplément de la Gazette de France. — 30 octobre 1830, troubles à Sancoins (Cher). — 1831, condamnation de la Tribune.

ADMINISTRATION DE LA GLANEUSE.

Par suite de la translation de M. Granier à Clairvaux, une nouvelle société a dû être formée, qui ne laissât pas incomplète et suspendue l'œuvre de la Glaneuse.

D'après la volonté de MM. les gens du roi, M. Granier ne pouvant plus continuer d'apposer son nom au bas du journal, nous avons été obligés de nous soumettre.....

Ainsi ce n'était rien moins, en résultat, qu'une confiscation que MM. Prat et Vachon-Imbert espéraient avoir obtenue du ministère, dans ses services contre notre gérant..... Mais ces messieurs n'atteindront leur but.

La nouvelle société, qui se complète incessamment, est créée par actions. D'après l'acte social, ces actions, qui sont au porteur, ne sont négociables et transférables que sur un registre ad hoc, déposé dans les bureaux de la Société; en outre, avec l'assentiment de la commission de surveillance et en présence du cédant, du cessionnaire et du gérant, ou de leurs fondés de pouvoirs.

Toutes les lettres qui sont écrites pour affaires relatives à l'administration du Journal, doivent être adressées à M. le Rédacteur en chef de la Glaneuse, et affranchies.

DÉCLARATION DE PRINCIPES.

LA SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Lorsque des hommes de conscience et de courage, qu'un parti peut avouer avec honneur, ne craignent pas de se poser en face d'un pouvoir oppresseur, c'est un devoir pour tout écrivain qui fait profession de républicanisme, de leur prêter l'appui de sa plume; pour tout citoyen, de leur prêter au besoin l'appui de son bras. D'où vient donc l'étrange méfiance avec laquelle le Précurseur semble accueillir le manifeste de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme si les noms de Cavaignac, Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, Guinard, etc. etc., n'étaient pas assez popularisés pour produire un effet tout contraire. Nous sommes loin de prétendre, quelle que soit la confiance qu'ils nous inspirent, qu'on doive adopter aveuglément une opinion parce qu'elle nous est présentée sous le patronage de noms populaires; mais lorsqu'elle renferme

beaucoup de principes que l'on adopte sans difficulté, et que l'on contribue de tous ses efforts à propager dans l'opinion, sans pouvoir reprocher aux autres que de manquer de clarté, il est maladroit, pour ne pas dire mieux, de mettre en jeu toute la subtilité d'un esprit que personne ne conteste pour embrouiller les questions aux yeux du public et répandre des insinuations perfides sur des intentions qui sont pures.

Nous ne pensons pas que la Société des Droits de l'Homme ait eu la prétention de représenter exclusivement le parti républicain, mais, sentant la nécessité d'élever enfin un drapeau sur lequel ses doctrines fussent inscrites, elle a publié son programme; que ceux qui la blament en fassent autant, et le peuple, qui doit être le seul juge dans ses intérêts, saura bien choisir ce qui sera le plus conforme à sa dignité et à ses besoins.

Quant à nous, nous sommes persuadés que, laissant en arrière tous ceux qui ne sont pas décidés à entrer franchement dans la voie d'une réforme sociale et politique entièrement radicale, tous les républicains de bonne foi s'empresseront d'adhérer au manifeste de la Société des Droits de l'Homme.

Et parce que l'on aurait pris pour texte de ce manifeste la motion de Robespierre, qui fut adoptée avec de légères modifications et proclamée le 24 juin 1793 par la Convention nationale, s'en suivrait-il de là qu'il dût inspirer de la terreur à d'autres qu'à des cervelles faibles ou à des vieilles femmes?

Il ne nous importe pas de recommencer, sur les hommes du comité du salut public, une discussion inutile et que l'histoire a déjà jugée; mais ce qui nous importe, c'est de ne pas laisser condamner, comme impuissante, une pensée que nous croyons devoir être féconde. Il n'est pas logique de dire que la déclaration de 93 ne convient pas à nos mœurs par ce fait seul qu'elle est d'une autre époque: la justice et la vérité sont de tous les temps, seulement leur action sur la société devra être plus ou moins absolue, selon



que l'intelligence des peuples sera plus ou moins avancée; cela, une fois reconnu, il s'agit, pour arriver pacifiquement au dernier terme de la justice et de la vérité, de fonder une organisation politique, basée sur des principes invariables et tels que l'humanité puisse, sans contrainte aucune, se développer progressivement dans son sein. Ainsi, pour ramener la question sur son véritable terrain, il faut donc savoir si la *déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* ne renferme pas des idées justes et vraies, et s'il résulterait de leur ensemble une constitution qui puisse arrêter l'essor de l'intelligence ou fausser la souveraineté du peuple. Eh bien! dans notre conviction, nous ne le pensons pas; nous attendrons qu'on nous ait prouvé le contraire.

On est loin de vouloir, comme on semblerait l'insinuer, changer violemment la forme de la société et faire entrer dans l'application, de vive force et par des brutalités indignes de toute civilisation, un droit nouveau constaté par les esprits avancés et qui ne serait pas dans les croyances générales; ce qu'on veut, ce sont des institutions qui hâtent la maturité de ces croyances générales, enfin un gouvernement qui ne puisse jamais s'opposer à l'établissement d'un droit, quand ce sera la volonté de tous. Nous ne voulons pas qu'un intérêt vieilli, comme l'appelle le *Précurseur*, puisse subsister en dépit de la raison et de la justice, lorsqu'il froisse le plus grand nombre au profit de quelques-uns. Nous avons le malheur de ne pas comprendre en quoi ce serait là un combat de sauvage, nous y voyons au contraire association équitablement administrée.

Qu'entend le *Précurseur* par les mots: *Lutte pacifique, guerre d'extermination*? Voudrait-il que le parti républicain se contentât de combattre par la presse contre un gouvernement qui répond à la presse par les amendes et la prison, nous blâme-t-il de porter quelques fois la main à nos armes en songeant au monstrueux abus qu'il fait de la loi, et s'élèverait-il contre cet article de la *déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*? « Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

Comment concilier cette modération avec une conviction profonde et un amour véritable de ce qui est juste?

Dans les deux articles du *Précurseur* sur le manifeste de la *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen*, il y a un penchant aristocratique, une vénération pour les privilèges que nous n'osons expliquer.

Quant à nous, qui pensons que le règne des exceptions est passé, convaincus qu'il est enfin temps que chacun rentre dans la jouissance de ses droits sans qu'il soit donné à personne d'en retarder le jour, nous sommes prêts à combattre pour leur conquête; mais il nous faut un programme qui cette fois soit une vérité et nous serve de garantie contre les doctrinaires à venir.

VÉRITABLE CAUSE

DE LA MISSION DE M. MIGNET EN ESPAGNE. (*Historique*).

M. Thiers n'est pas le seul qui veuille se marier; la matrimoniomanie a gagné son ami et compagnon, M. Mignet.

Pendant que M. Thiers fait publier ses bans pour ser-
rer le doux lien avec la fille de M. Dosne, M. Mignet courtise une princesse italienne: car il ne faut rien moins à M. Mignet qu'une princesse italienne. M. Thiers se contente, lui, de la fille d'un roturier. Il est vrai que ce roturier est receveur-général, a quelques centaines de milles livres de rente et s'appelle M. Donne. Tout le monde n'a pas le bonheur d'avoir un beau-père qui s'appelle M. Donne. Demandez plutôt à Léopold de Belgique.

Quoi qu'il en soit, M. Mignet a long-temps cherché la princesse italienne, et il est enfin parvenu à la trouver. On assure même que c'est le *Constitutionnel* qui a été son Villiaume; car le *Constitutionnel* possède un riche assortiment de princes et de princesses italiennes. On se rappelle que c'est lui qui procura son prince italien à Caroline Berry.

Les affaires de M. Mignet sont déjà fort avancées auprès de la princesse italienne. Il ne manque plus que le mariage qui ne saurait se faire attendre long-temps encore, s'il faut en croire les bruits de salons.

Deux difficultés principales étaient venues se jeter à la traverse des arrangements qui ont précédé le contrat de mariage. Toutes deux, par bonheur, ont été facilement levées.

La première venait de M. Mignet. Certes, M. Mignet estime à sa juste valeur l'honneur d'épouser une princesse italienne; mais il voudrait corroborer cet honneur d'un avantage plus solide. En d'autres termes, il tient à ce que sa future ait quelque chose de plus que sa noblesse. Boileau a dit:

« La vertu, sans l'argent, est un meuble inutile. »

M. Mignet, qui est de l'école de Boileau, ne s'accommoderait pas de la vertu seule. A plus forte raison ne peut-il se contenter de la noblesse qui est loin de valoir la vertu dans une fiancée.

Or, la princesse italienne de M. Mignet ne manque pas de fortune; mais par malheur elle possède cette fortune au prétérit passé, c'est-à-dire que ses biens ont été confisqués par suite des événements politiques.

M. Mignet a consulté son ami Thiers sur ce cas de conscience. Celui-ci en a touché un mot à M. de Broglie qui en a touché un mot à notre ambassadeur près le St-Siège, qui en a touché un mot à notre Saint-Père le pape, qui, pour donner à la France une haute idée de l'estime toute particulière qu'il lui porte, a daigné restituer ses biens séquestrés à la princesse de M. Mignet.

Voilà pour la première difficulté.

La seconde provient du fait de la princesse italienne. Certes, cette princesse estime aussi à sa juste valeur l'avantage d'épouser un homme du mérite et de la tournure de M. Mignet; mais elle a été élevée dans des préjugés nobiliaires, qui lui donnent une sorte de répugnance pour toute union qui semblerait la faire déroger le moins du monde. Or, M. Mignet est la roturie incarnée, tout ce qu'il y a de plus roturier ici-bas, et la trop superstitieuse princesse exigerait qu'il se dé-
crassât avant le *conjungo*, ne fût-ce que pour sauver les apparences.

M. Mignet a consulté aussi son ami Thiers sur ce nouveau cas de conscience. Ici l'embarras était plus grand, non qu'il ne fût très facile d'ennoblir M. Mignet (avec un trait de plume on en voit la farce); mais

parce qu'il eût été par trop ridicule de voir M. Mignet, M. Mignet le libéral de la restauration, M. Mignet, l'historien démocrate de la révolution de 89, demander, comme un *Jaubert* ou comme un *Podenas*, une savonnette à vilain.

Mais M. Thiers ne s'embarrasse pas pour si peu. C'est pour obvier à cet inconvénient qu'il a imaginé la mission en Espagne. — L'étiquette de la cour de Madrid exige que tous les diplomates qu'on y reçoit soient titrés. Or, c'est une occasion toute naturelle d'affubler M. Mignet d'un titre. Il aura l'air de ne pas y attacher la moindre importance, et de se laisser faire; il prendra, en un mot, son parchemin comme un *laissez-passer* pour le palais de l'Escorial, de même qu'on prend un billet de confession pour se marier à l'église, sans que cela tire le moins du monde à conséquence.

Voilà pourquoi M. Mignet a été choisi entre tous pour la mission en Espagne, et pourquoi les journaux officiels lui donnent déjà le titre de *baron Mignet*.

Ainsi, c'est sa propre question matrimoniale, plus encore que la question dynastique, que M. Mignet est allé dénouer à Madrid; et cette question a été plutôt faite pour M. Mignet que M. Mignet, pour la question.

ASPECT DE NIMES.

Nîmes a son caractère original et particulier comme toutes les villes importantes; là aussi se pressent une foule d'ouvriers, prolétaires, industriels; là, le travail et l'oisiveté, la misère et l'opulence offrent tour à tour, l'une sa figure amaigrie par la souffrance et le besoin, et sillonnée par la sueur; l'autre un embonpoint et une santé à faire envie aux Lucullus des temps passés. Mais là aussi le fanatisme, appuyé sur sa sœur aînée, l'ignorance, a secoué sa torche et répandu ses poisons. Deux camps se sont tracés. L'un reconnaît pour chef le *Pape* infatigable, l'autre obéit en aveugle aux ministres foudroyés de Calvin. — Tous les deux ne sont que les instruments passifs de quelques intriguants. — Et dans les deux camps, que de divisions encore, grand Dieu!...

L'aristocratie protestante crut que la révolution de 1830 n'avait d'autre but que de la substituer, elle, préservée jadis et roturière, aux marquis blasonnés d'autrefois; aussi s'endort-elle au sein des douceurs de sa nouvelle position, jetant çà et là des parolés emmiellées d'espérance, dans la gueule du lion populaire qui rugit de souffrance autour d'elle; insouciant et oublieuse des catastrophes et des leçons du passé, elle se livre à son avenir sombre et inconnu.

Les vieux champions de la légitimité qui marchent serrés sous la bannière du droit divin, offrent un spectacle plus affligeant encore. Là le désapointement ne peut se faire illusion sur ses moyens à venir, dans l'appui du peuple, aussi cherche-t-il à lui jeter, à lui, pauvre dupe, quelques paroles fallacieuses et à amorcer l'hameçon tant de fois ébreché, tant de fois mis à na de ces trompeuses promesses.

De part et d'autre que de mensonges, prêtres catholiques, ministres protestants, vous tous, qui prétendez accomplir une mission de paix et de vérité, quel compte aurez-vous à rendre un jour, à celui que vous invoquez sans cesse dans vos prières et dans vos prêches? Mais la mauvaise semence, que vous allez répandant sans cesse, ne portera pas ses fruits amers. En dehors

de ces divisions religieuses se forme le parti du peuple véritable, le parti de la raison, de la justice. — Ce peuple, qui se laisse si souvent tromper crut, il est vrai, dans les premiers temps qu'en changeant ses maîtres il allait voir alléger ses charges, et il tendit sa tête au joug; mais aujourd'hui il est convaincu de son erreur, et il dit comme le bon Lafontaine :

« Notre ennemi, c'est notre maître.

« Je vous le dis en bon Français. »

Ce n'est plus dans les hommes qu'il espère pour son émancipation intellectuelle et matérielle, il a assez d'expérience pour ne plus compter que sur les principes.

A l'Armée.

Vous souvient-il de notre vieille armée,
Disait tout haut un soldat d'autrefois,
A la phalange imprudemment armée
Pour imposer des abus et des rois?
Vous souvient-il de notre ancienne gloire?
Vous souvient-il de nos nombreux succès?
Imitez-nous : courez à la victoire;
Mais sur le peuple, ah! ne tirez jamais.

Vous souvient-il des hordes étrangères
Se repliant sous les murs de Berlin?
Vous souvient-il du jour où vos vieux frères
Virent crouler les voûtes du Kremlin?
Vous souvient-il de la lâche Ibérie
Se prosternant devant le nom français?
Imitez-nous : mourez pour la patrie;
Mais sur le peuple, ah! ne tirez jamais.

Vous souvient-il, quand l'ingrate fortune
Par des revers absorbait nos soldats,
Du noble cri que poussa l'infortune :
« La garde meurt, elle ne se rend pas! »
Dans nos foyers, les yeux baignés de larmes,
La rage au cœur, nous rentrâmes en paix.
Loin des combats suspendez donc vos armes;
Mais sur le peuple, ah! ne tirez jamais.

Vous souvient-il de cette belle aurore
Qui se leva pour éclairer trois jours?
Dans l'avenir trois beaux jours sont encore
Pour renverser les abus et les cours.
Vous souvient-il des lâches impostures
Dont on berça les crédules Français?
Jeunes soldats, tirez sur les parjures;
Mais sur le peuple, ah! ne tirez jamais.

A vos neveux, sous le chaume paisible,
Vous montrerez votre sabre rouillé,
En leur disant que, toujours invincible,
Du sang français il ne fut pas souillé.
Vous leur direz, en quittant leur demeure :
« A vos drapeaux fidèles désormais,
« Courez, enfants : du combat sonne l'heure;
« Mais sur le peuple, ah! ne tirez jamais. »

M. Prunelle,

Médecin, Maire et Député.

La place de médecin des eaux de Vichy rapportait à M. Lucas, son titulaire, la bagatelle de 40 à 50 mille francs par saison, c'est-à-dire en trois mois environ. M. Prunelle le savait. Aussi avant d'être maire et député avait-il coutume de dire que cette place était bien préférable à un ministère.

On croyait qu'après avoir obtenu mieux qu'un ministère M. Prunelle renoncerait volontairement aux fonctions de maire de Lyon qu'il ne peut exercer pendant qu'il fait des lois à la Chambre et qu'il formule des ordonnances à Vichy. On croyait encore qu'il donnerait sa démission de député dont il paraît difficile qu'il puisse remplir les devoirs s'il veut administrer sa commune et diriger ses buveurs d'eau. Mais M. Prunelle ne se désaisit de rien : *Le puits de science* absorbe tout.

Il y a une bonne raison pour cela; on la comprendra.

Lorsqu'après une absence de dix mois M. Prunelle est venu reprendre, comme on dit, les rênes de l'administration municipale, quelqu'un lui faisait compliment de l'excellente place qu'il avait conquise pendant sa dernière campagne parlementaire : Hum! répondit le triple fonctionnaire du Rhône, de l'Isère et de l'Allier, celle du Mont-d'Or est bien meilleure!

Ceci nous explique pourquoi M. Prunelle conserve la mairie qui mène à la députation et la députation qui conduit à des places grassement productives. Ce que l'on a est très bien, mais il est possible d'avoir mieux encore.

SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE
DE 22,000 FRANCS

A laquelle la TRIBUNE a été condamnée.

Liste n° 1, recueillie par le citoyen Pivot.

Liste n. 13 recueillie par le citoyen Joanny Charmillon.

Joanny Charmillon, artiste dramatique, 2 fr. Blod, costumier des théâtres, 1 fr. Mme Legaigneur, artiste dramatique, 1 fr. 50 c. Blod fils, costumier des théâtres, 1 fr. Mme Faivre, artiste dramatique, 2 fr. Turge, artiste, 50 c. Rousseau, artiste, 1 fr. Michal, artiste, 1 fr. Félix, artiste, 50 c. Auguste, artiste, 50 c. Beaud, artiste, 50 c. Stumpp, 1 fr. Mlle Rosine, 50 c. Baudoin, artiste, 1 fr. Un proscrit de la restauration, 50 c. Célicourt, artiste, 50 c. Herguez, artiste, 2 fr. Ferraud, artiste, 1 fr. Roux, artiste, 1 fr. Gandon, employé du théâtre, 50 c. Henriette Baudoin, artiste, 50 c. Martin, limonadier, 2 fr. Verdelle, artiste, 50 c. Danguin, artiste, 50 c. Harwy-Léack, artiste, 1 fr. Tonny, artiste, 1 fr. 50 c. Goudart, artiste, 1 fr. Mlle Laforêt, 50 c. Philibert, artiste, 1 fr. 50 c. Prudent, artiste; 2 fr. Prolest, ouvrier, 50 c. Benier, cabaretier, 25 c.



Ferdinand, rép., 50 c. Dupond, marchand épicière, 2 fr. 50 c. G. nio, boulanger, 50 c. Total, 54 fr. 75 c.

Liste n. 96 recueillie par le citoyen Bertholon.

Blanc, 50 c. Louis, 25 c. Munier, 1 fr. Fr. Vivier, 5 fr. Ca. de la liberté entière de la presse, 2 fr. Siramy, voyageur, 1 fr. ginay, 1 fr. Thomez, 2 fr. Total 12 fr. 75 c.

Nouvelles.

Un bateau à vapeur vient de faire le trajet de Châlons à Gray un second essai sera accompli. S'il réussit, le commerce de navigation pourra retirer de grands avantages de l'établissement du service régulier qui doit s'établir aussitôt après. — Dans le nouveau royaume de la Grèce, il existe déjà cinq journaux : l'un d'eux appartient au gouvernement, trois autres font une vive opposition; le cinquième soutient les opinions républicaines. — M. Giquettra être traduit en police correctionnelle pour fait de diffamation. — Les compagnons papetiers, et les ouvriers cartonniers de Paris se sont séparément réunis pour s'entendre sur les moyens de faire augmenter leur salaire. Les ouvriers cordonniers de Dunkerque en ont fait autant. — Une association pour la défense de la presse patriote vient d'être formée à Avallon (Yonne).

— Le capitaine Ross, qui avait entrepris à ses frais, il y a environ quatre années, une expédition scientifique dans les mers du Nord, et que l'on croyait perdu dans les glaces, vient d'arriver en Angleterre. Le vaisseau qu'il commandait, après avoir navigué pendant onze mois au milieu des glaçons et des neiges, a fait naufrage. Les chaloupes ont recueilli le capitaine et son équipage, qui ont continué d'errer dans ces tristes parages en attendant que le hasard leur fit rencontrer un navire. Leur espoir n'a pas été vain; un baleinier les a recueillis: ils étaient dans le plus déplorable état. On se demande maintenant si le capitaine Back, qui est courageusement allé à la recherche du capitaine Ross, reviendra lui-même de son expédition devenue inutile.

GLANE.

Décidément le gouvernement est bien malade, puisqu'il est forcé de garder la chambre.

— Un jeune peintre, à son retour de Rome, D'après Gessner, peignait la mort d'Abel; L'œuvre avançait si bien, que le jeune homme Se croyait presque un nouveau Raphaël. L'air bas et faux qu'exigeait la figure Du noir Cain le mettait en défaut, Lorsqu'un beau jour, trouvant, par aventure, Mons Duoupet; l'artiste fit un saut : « Enfin, dit-il, voilà ce qu'il me faut, « Et mon Cain sera d'après nature. »

— On prétend que nos impropres, pour répondre à l'appel du roi, volent de toute part.

— Tenez, voyez ce portrait. — Eh bien? — C'est celui de Duoupet. — Ah! laissez donc; cet œil faux, ce front déprimé..... c'est un monstre.... — C'est un monstre? c'est bien lui.

— Un plaisant, entendant dire que Ferdinand VII était mort après avoir pris un bouillon, s'est écrié : « Voilà un grand consommé. »

BULLETIN DES ANNONCES.

VENTE FORCÉE.

Samedi, 2 novembre 1853, à 9 heures du matin, sur la place St-Nizier de cette ville, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, de divers effets saisis; tels que : Glaces, commodes, secrétaires, tables, chaises, poêle, vaisselle, etc., BLANC.

PAR BREVET D'INVENTION.

PÂTE DE RÉGNAULD AINÉ,

PHARMACIEN BRÉVETÉ A PARIS.

La Gazette de Santé signale dans son N° XXXVI les propriétés remarquables de cette pâte pectorale pour guérir les rhumes, coqueluches, l'asthme, les catarrhes, et pour prévenir ainsi les maladies de poitrine.

Pour plus de détails, voir le prospectus qui accompagne chaque boîte.

Un dépôt est établi à Lyon, chez M. BOITEL, pharmacien, rue Lafond, n. 24; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien; à Amplepuis, chez M. COULLEROT, pharmacien; et à Villefranche, chez M. VOITURET, pharmacien.

RESTAURANT, GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 56,

Au fond de l'allée.

On sert à toute heure à la carte et au prix fixe, dîner à 1 fr. 25 c. composé de potage, trois plats, desserts, demi-bouteille, pain, et 1 fr. 50 c. la bouteille pleine. Déjeuner à 90 c., composé de potage, deux plats, demi-bouteille et pain.

On loue des chambres garnies au jour et au mois; on donne des cabinets aux sociétés qui veulent être séparées. On reçoit des pensionnaires. (226)

GAND,

FACTEUR d'orgues à Touches et à Cylindres, orgues portatives, chanter et serinettes, change les airs et les rétablit à neuf, et les pianos et les vieilles. Tous ces ouvrages étant faits par lui-même assure la garantie à des prix très modérés. Rue Écorche-Bouff, n. 27, au 2^{me}.

5 SOUS

LA COUPE DES CHEVEUX AVEC LA FRISURE.

SALON PROLÉTAIRE,

Galerie de l'Argue, vis-à-vis l'hôtel de M. Caillot.

Les sieurs Charles et Colonge, jaloux de continuer à mériter les encouragements qui leur ont été accordés, viennent d'augmenter leur établissement d'un nouveau salon pour la coiffure des dames. Ils redoubleront de zèle, afin de satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. (212)

J. FERTON, l'un des gérants.

IMPRIMERIE DE PERRET, RUE ST-DOMINIQUE, N° 13, A LYON.